

DIFFERENCIATIONS SOCIALES ET ENCADREMENT AGRICOLE :
L'exemple du Centre-Ouest Ivoirien.

François RUF
IRAT - CIRAD.

Des hectares et des hommes... Toujours plus de terre et de force de travail... Ainsi pourraient se résumer la dynamique de l'économie de plantation ivoirienne et la pensée de la majorité de ses acteurs, les paysans, ivoiriens ou étrangers,. En l'absence d'outils de production susceptibles d'entraîner de grandes économies d'échelle, les productions de café et de cacao de chaque planteur dépendent fondamentalement de ses facilités d'accès à la terre et à la main d'oeuvre. Et de ce fait, toute l'économie de plantation ivoirienne peut s'analyser à travers l'histoire des "négociations" entre les autochtones qui contrôlent ou auraient dû contrôler le foncier et les allogènes qui maîtrisent l'accès à la force de travail. C'est dans un certain contexte historique (1920-1950) que les Agni, autochtones du Sud-Est, réussissent, au moins pendant un certain temps, à ne pas céder leurs terroirs tout en utilisant la force de travail allogène et à s'imposer économiquement dans leur région. C'est dans un autre contexte historique (1970-1980) que les allogènes Baoulé contrôlent les deux facteurs de production, terre et main d'oeuvre, et deviennent les grands planteurs de l'Ouest forestier.

Comprendre le développement économique d'une ou plusieurs régions de la zone forestière ivoirienne revient, pour une grande part, à analyser les conditions historiques des rencontres migrants/au-

tochtones. Or, tant l'Etat, colonial ou indépendant, que les structures d'encadrement ont été confrontés aux problèmes issus de ces rencontres et de ces conflits. Si de nombreux chercheurs s'accordent à qualifier les migrations en Côte d'Ivoire de "spontanées", beaucoup reconnaissent également le rôle incitatif joué par l'Etat.

Les chocs migrants-autochtones et les conséquences sur leur insertion dans une formation sociale multi-ethnique constituent des domaines de recherche privilégiés pour analyser la part éventuelle de l'Etat et des structures d'encadrement agricole dans l'évolution de la société paysanne et de ses productions. Faut-il voir dans la zone forestière de Côte d'Ivoire-premier producteur mondial de cacao-un exemple étonnant de réussite de politique économique, le lieu d'un effort et du succès de l'encadrement agricole ou plus simplement un dynamisme spontané de planteurs ivoiriens et étrangers ? Comment ces différents pouvoirs construisent-ils le "développement" ?

I. Quelques exemples des effets des migrations sur la stratification économique des exploitations agricoles.

1. Dans le Centre-Ouest : la Sous-Préfecture d'Ouragahio.

Pour l'essentiel, la différenciation des unités de production peut se représenter par les résultats moyens des grands groupes ethniques : autochtones, allogène du Nord (ivoiriens et étrangers) et allogène du Centre, les Baoulé. Si ces derniers se hissent en quinze ans au sommet de l'échelle sociale avec des exploitations de 8-9 ha, voire 14 ha dans le Nord-Ouest de la Sous-Préfecture, les autochtones (Bété) ne trouvent guère d'opportunité pour réagir sur le plan agricole : leurs exploitations stagnent à des dimensions modestes de 3 à 5 ha de plantations. Enfin, les allogènes du Nord, longtemps cantonnés par les autochtones au statut de fournisseurs de main d'oeuvre, "s'émancipent" progressivement au point que leurs exploitations dépassent désormais celles de leurs anciens employeurs. Cette différenciation globale entre groupes ethniques s'explique par des facilités inégales d'accès à la terre et à la force de travail, et donc par tous les facteurs susceptibles de jouer sur cet accès : manque de main d'oeuvre familiale liée à la stratégie de scolarisation chez les autochtones, capital préalable favorisant l'achat de terre

et le recrutement de salariés chez certains allogènes, rythme de migration, éléments de politique économique favorables à la migration vers la zone forestière... Ces facteurs se hiérarchisent et pèsent sur l'histoire de façon différente selon les régions et les époques comme le montre une lecture de plusieurs études régionales ou comparatives (1). Mais descriptions et analyses n'abordent généralement pas la différenciation intra-ethnique. Raulin (1957) évoque bien des différences entre villages Bété mais ne propose guère d'explications. En 1981, nous avons donc lancé une enquête de type statistique pour tenter d'analyser cette stratification intra-ethnique.

L'enquête porte sur 175 exploitations Bété réparties dans quatre villages du canton de Nékéidé : Zahibohio, Blouzon, Tiégbahi Nékéidé. Ces quatre villages, distants de quelques kilomètres, partagent une histoire commune sur bien des points, tels que l'introduction simultanée du riz, du café et du cacao, de la matchette, même administration coloniale relayée par le chef de canton... Pourtant ces villages connaissent des réussites inégales.

Les Bété de Tiégbahi obtiennent 418.000 F CFA de produit brut avec 4,35 ha et 97.300 F de main d'oeuvre. Les Bété de Zahibohio se contentent de 194.000 F avec 2,42 ha et 33.900 F. de main d'oeuvre. Tant pour le produit brut café-cacao que pour les facteurs de production, les exploitations autochtones de Nékéidé et de Tiégbahi dominent de 50 à 150% celles de Zahibohio et de Blouzon. Comment expliquer cette opposition ?

La situation des deux premiers villages à la lisière de l'ancienne forêt classée, disposant d'un vaste terroir, contraste avec celle de Zahibohio et Blouzon qui se contentent d'un patrimoine foncier étriqué en bordure de l'axe Gagnoa-Sinfra. Or, la forêt de Bayota est déclassée en 1969-1970, au moment où les Baoulé arrivent massivement dans la région. Ceux-ci s'installent généralement au coeur de la forêt, à distance des villages autochtones, laissent de grands espaces sous le contrôle des villages Bété situés à proximité de la zone déclassée. Cet espace va être utilisé entre 1970 et 1985 par les autochtones... et par les allogènes du Nord que les premiers attirent grâce à cette réserve foncière. Encore aujourd'hui, les

maisons des allogènes du Nord restent pleines de frères et de cousins à la recherche d'une forêt... lesquels travaillent comme manoeuvres chez les autochtones en attendant l'occasion d'une acquisition foncière. Rien de tel dans les villages de Zahibohio et Blouzon qui, par manque de terre, attirent moins la force de travail étrangère.

Les niveaux différenciés de développement de ces villages Bété montrent bien les liens historiques entre l'accès au foncier, les migrations, l'accès à la force de travail. Ces exemples montrent néanmoins une certaine suprématie du foncier, indispensable pour attirer la main d'oeuvre tout en la contrôlant partiellement. L'accès à la terre apparaît ici comme le déterminant essentiel de la variabilité de la résistance et des résultats économiques des autochtones face aux allogènes. Plus de surface disponible a permis de capter plus de travail et de sur-travail, ce qui ne signifie pas nécessairement que les prélèvements se font sous forme de rente foncière. Le facteur terre joue surtout par sa capacité à multiplier les prélèvements de plus-values.

2. Dans le Sud-Est : en pays Abbey.

Nous emprunterons un exemple à J.F. Chaleard (1979) dont l'étude du pays Abbey apporte également des éléments sur la différenciation économique intra-ethnique des autochtones. Pour expliquer cette différenciation, l'auteur insiste moins sur l'accès au foncier que sur le rythme de migration et la capacité des autochtones à contrôler le flux des arrivées. En effet, selon l'auteur, "le dynamisme autochtone dépend de la mise à l'écart des allochtones (au moins en ce qui concerne l'accès à la propriété du sol), facilitée par l'éloignement du chemin de fer".

L'exemple d'un petit village (20 exploitations Abbey de 10 ha en moyenne, deux allogènes avec 3,3 ha) est ainsi opposé à d'autres villages situés près du chemin de fer où les allogènes possèdent 7,64 ha en 1976 contre 5,13 pour les autochtones. En inversant le rapport démographique en faveur des allogènes, le chemin de fer condamne la capacité de contrôle du foncier des autochtones. Or, sur ce plan, routes et pistes du Sud-Ouest ne jouent pas d'autre

rôle... mais à l'échelle d'une région de 40.000 km² ! Les travaux de A. Schwartz (1982) ne montrent-ils pas que les autochtones (Bakwé) ne perdent la maîtrise de leur terroir qu'à partir d'un certain seuil de fréquence des arrivées de migrants sur leur territoire ? Du moins l'auteur observe que les Bakwé réussissent à contrôler le foncier tant que le rapport démographique autochtones/allogènes reste en leur faveur. Alors, la différenciation inter et intra-ethnique des exploitations relèverait-elle surtout d'un rapport de force démographique ? En ce cas, où se situerait l'influence de l'Etat et de ses politiques agricoles ?

II. Démographies et migrations : spontanées, contrôlées, orientées ?

L'explication démographique est intéressante dans la mesure où elle souligne le caractère progressif des migrations dans le Sud-Est (sauf exception du type de chemin de fer) par rapport aux déplacements massifs des populations que connaissent le Centre-Ouest et le Sud-Ouest depuis l'Indépendance. Un faible rythme migratoire facilite la mise en place de pratiques destinées à contrôler la main d'oeuvre sans s'aliéner le foncier. Les problèmes de recrutement des grands planteurs Agni et leur organisation dans les années 1940 pour détourner la force de travail Mossi du Ghana en témoignent. Mais apparaît alors l'aspect tautologique de l'explication démographique (le nombre d'allogènes augmente parce que les autochtones ne contrôlent plus le foncier...) si l'on oublie de la relier aux conditions historiques. Certes, les infrastructures telles que les routes et le chemin de fer paraissent des facteurs objectifs qui définissent sans ambiguïté le déterminisme. En favorisant la circulation des hommes, les infrastructures entraînent une pression migratoire dont la force entame la capacité de contrôle du foncier par les autochtones au profit des migrants. Mais ce déterminisme ne peut-il s'intégrer parmi les moyens d'une politique économique ? Certes, en 1970, l'infrastructure du Sud-Ouest répond plus aux besoins de l'agro-industrie qu'à ceux des migrants. De même, la dépossession des terres des autochtones est également programmée à l'intention de cette agro-industrie : plantations d'hévéas, palmiers à huile, cocotiers, projets de pâte à papier.... On peut alors considérer que les migrants ont su utiliser

les objectifs et les moyens de l'Etat en fonction de leurs propres intérêts, tout en échappant à son contrôle. En ce cas, le développement agricole peut être qualifié de "spontané" ou d'"endogène" pour reprendre les termes de J.P. Dozon et J.P. Chauveau sur des travaux en cours (cf. Chauveau J.P., 1985). Ces infrastructures, conçues pour d'autres acteurs sociaux (agro-industrie, forestiers) auraient donc eu une "efficacité" inattendue, celle de profiter à une migration incontrôlée mais très productive sur le plan agricole. C'est une première hypothèse et une analyse qui ne manque pas de cohérence. Mais sans nécessairement tout finaliser, et sans contredire cette première hypothèse, on peut souligner la convergence d'intérêts entre l'Etat et une majorité de migrants pour mettre en valeur le Sud-Ouest. Une politique de prix relativement rémunérateurs pour les producteurs, l'absence de code domaniale et des arbitrages administratifs en faveur d'allogènes témoignent alors d'autant plus d'un certain contrôle de l'Etat sur le développement et l'orientation de la petite production marchande.

Une autre approche, liée au rôle du foncier, consiste à étudier les stratifications sociales en fonction des stratégies foncières des groupes de migrants. Par exemple, pourquoi les premiers Mossi se condamnent-ils, dans les années 1950-1960, à rester de petits planteurs en s'installant dans les villages sous le contrôle direct des autochtones ? Comment changent-ils de stratégie à l'image des Baoulé qui se constituent de vastes domaines dès 1965-1970, loin des villages Bété ?

Dans le Centre-Ouest, dans les années 1950-1960, bien des allogènes du Nord (essentiellement les Mossi) arrivent comme commerçants ou manoeuvres. Ils s'installent donc dans les villages et restent sous le contrôle des autochtones lorsqu'ils commencent à créer des plantations. Mais à partir des années 1970-1980, dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, la grande majorité des allogènes du Nord viennent avec l'idée préalable d'obtenir une "forêt". Cette différence d'objectif est liée, mais n'est pas due, à une plus grande propension des autochtones à céder leur foncier. Les conditions créées par les politiques agricoles après l'Indépendance prennent une certaine part dans ce changement de stratégie des migrants Mossi. Certes,

la loi de "la terre appartient à celui qui la travaille" favorise en priorité les Baoulé, dès les premières années 1960 dans les zones disponibles. De 1962 à 1970, le Sud-Ouest n'étant encore guère accessible, le Sud-Est s'avérant déjà bien développé et contrôlé par les autochtones, les Baoulé se dirigent plutôt vers le Centre-Ouest. Mais de 1970 à 1982, les dernières Sous-Préfectures "vides" du Centre-Ouest et le Sud-Ouest deviennent la cible des migrants et pas seulement à l'avantage des Baoulé. Les allogènes du Nord vont pouvoir bénéficier du processus d'aliénation du foncier. Comme pour les Baoulé, une partie d'entre eux vont devenir de grands planteurs parce qu'ils contrôlent simultanément les deux facteurs de production essentiels : la terre et la main d'oeuvre.

Que les stratégies paysannes s'établissent en partie en fonction des effets des politiques agricoles paraît banal... Mais ces stratégies s'écartent-elles fondamentalement des axes prévus par ces politiques ? La loi de "la terre appartient à celui qui la travaille" n'a-t-elle pas modifié les règles du jeu de l'accès au foncier et à la main d'oeuvre dans le sens souhaité ?

Compte-tenu du développement de l'économie de plantation dans le Sud-Est en 1960, le double contrôle de la terre et de la force de travail par les autochtones, bien qu'ébranlé par la loi slogan, a pu se maintenir mieux qu'ailleurs. Dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, les autochtones n'avaient aucun moyen de maintenir un rapport de force en leur faveur. Certes, la course de vitesse entreprise par les migrants dans le Sud-Ouest a probablement débordé les objectifs initiaux puisque des domaines annexés par l'Etat en vue de projets agro-industriels se trouvent déjà entamés. La stratégie des autochtones de vendre les domaines annexés est un bon exemple d'adaptation dont les effets contrecarrent directement les objectifs de l'Etat. Néanmoins, à ce stade de l'analyse, il nous semble que les politiques agricoles de la Côte d'Ivoire sont de grands déterminants de sa réussite économique. De fait, l'essor de la petite production marchande correspond à des choix et à des stratégies que l'Etat mène ou prétend mener depuis 1945.

Cette réflexion a son importance pour le développement. Elle amène à poser le problème du rôle de l'encadrement et de la vulgarisation agricole. Face à une telle "efficacité" des incitations du "libéralisme ivoirien", que peuvent faire de plus les structures de développement ?

III. Les structures de développement.

1. Quelle fonction pour les structures de développement en économie de plantation ?

La Côte d'Ivoire donne l'opportunité de s'interroger sur les différences d'encadrement et de finalité de sociétés de développement aussi opposées que la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles) et la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire). Si la première maîtrise directement l'approvisionnement, la production et la commercialisation du coton, la seconde n'exerce quasiment aucun contrôle sur le café et le cacao. Ces différences ne sont-elles pas liées à des options politiques précises ?

Dans un environnement international relativement favorable (la Côte d'Ivoire a des avantages comparatifs sur le cacao), une politique agricole peut assurer au producteur des prix garantis et rémunérateurs et se passer d'un encadrement rigoureux. Ainsi, la SATMACI a pu fonctionner de nombreuses années en encadrant moins de 20% des nouvelles parcelles de café-cacao (1). 80% des extensions témoignent d'un développement "spontané" dans la mesure où elles échappent au contrôle de l'encadrement. Mais cet effet des rationalités paysannes, cette course aux revenus et au capital foncier, se maintient dans le cadre d'une politique agricole et d'un environnement international. En revanche, dans des situations moins favorables, en particulier dans les cas de moindre rémunération du travail des paysans, l'Etat tente de compenser ces insuffisances de sa politique agricole par un resserrement parfois énergique des conditions d'encadrement. Cette situation peut dépendre du marché international comme pour le coton et la CIDT. Bien que la fonction de la CIDT soit essentiellement de contribuer à une redistribution des revenus du Sud vers le Nord du pays et que les subventions et les prix aux producteurs soient

fixés dans cette perspective, le niveau des prix sur le marché international ne permet guère d'aller très loin. Des conditions de faibles rémunérations du travail des paysans peuvent aussi dépendre d'options politiques nationales de pays qui n'ont pas admis qu'une accumulation agricole passe par une rémunération correcte des agriculteurs. A titre d'exemple, nous pourrions citer le Togo et sa société de développement du café et du cacao dont les efforts et les contrôles s'acharnent à contrebalancer les effets de l'insuffisance des prix aux producteurs.

Cette relation entre une politique agricole nationale et l'organisation d'une société de développement régionale mérite naturellement une étude plus approfondie pour définir sa nature, ses cohérence et ses contradictions. Notre objectif se limite ici à montrer la logique d'une telle relation.

L'Etat peut essayer d'orienter son développement agricole par des moyens indirects au niveau de sa politique générale (prix aux producteurs, organisation de marchés, développement des infrastructures...) ou par un contrôle et un appui direct à la production dans le cadre des sociétés de développement. Dans les cas où l'Etat peut et veut se donner les moyens d'une politique générale efficace, nous posons l'hypothèse du rôle secondaire de l'encadrement, ou du moins d'une finalité dont le développement agricole ne serait pas la composante essentielle. Dans le cas de la Côte d'Ivoire dont la politique économique apparaît "efficace" (2) sur la zone forestière, une telle hypothèse nécessite une confrontation avec un bilan de quelques opérations de la SATMACI.

2. Les apports de ce bilan à une réflexion sur le développement

Cette analyse, aussi sommaire soit-elle (3), nourrit, à propos du rôle des structures de développement une réflexion similaire à celle amorcée précédemment sur les politiques agricoles.

a) L'efficacité "sociale".

Le comportement autochtone doit-il s'interpréter comme un excellent exemple d'utilisation d'une société de développement par des paysans en fonction de leurs intérêts et objectifs que celle-ci ignore ? Ou n'est-il pas assigné à l'encadrement un certain rôle

de soutien, voire de contrôle des autochtones ? Il y a indéniablement un détournement des moyens mis en oeuvre par le développement et ses financiers à des fins insoupçonnées par eux. De ce point de vue, cette utilisation de l'encadrement SATMACI présente des similitudes étonnantes avec celle de la SODERIZ (Société de Développement de la Riziculture). J.P. Dozon (1979) montre parfaitement comment la SODERIZ a été manipulée par les autochtones à l'encontre de ses "objectifs égalitaires".

Néanmoins, le fait que la SATMACI encadre préférentiellement les autochtones plutôt que les allogènes, tant au niveau des parcelles individuelles qu'à celui des blocs, ne démontre-t-il pas qu'au-delà de la bonne foi et des certitudes des agents du développement, il est assigné à la structure de jouer un rôle d'équilibrage et éventuellement de contrôle auprès des autochtones. Ne s'agit-il pas en partie de contre-balancer la pression migratoire ou de détourner l'attention des effets de celle-ci ? Si la réponse s'avérait positive, elle renforcerait l'hypothèse du rôle particulier de la structure de développement dans le cadre d'une politique agricole "efficace". Il s'agirait moins de contribuer à augmenter la production que de limiter les risques sociaux inhérents à une croissance agricole trop rapide. Car cette croissance se produit au détriment d'une partie de la population qui risque de se condamner à long terme par son adaptation à court terme (ventes de terres, faute de moyens de les mettre en valeur ou de les faire mettre en valeur...). En ce cas, le "détournement" des interventions de la société de développement, bien qu'il pose des problèmes, ne s'oppose pas fondamentalement aux objectifs de l'Etat. En quelque sorte, les blocs cacao de la Banque Mondiale, même s'ils échouent économiquement, contribuent à maintenir une certaine paix sociale...

Plusieurs entretiens avec les planteurs nous permettent de dire que certains allogènes ont eux-mêmes bien analysé le rôle stabilisateur des agents SATMACI auprès des autochtones. Tout se passe comme si certains allogènes évitent de travailler avec la SATMACI pour ne pas briser un certain équilibre, pour laisser l'illusion d'une relatif monopole de l'encadrement aux autochtones...

Ces stratégies paysannes, tant autochtones qu'allogènes, débouchent sur un compromis, sur une paix sociale favorable au développement économique. Ces stratégies vis-à-vis de la SATMACI relèvent-elles d'un efficace imprévu ou camouflé mais espéré par l'Etat,

- b) L'efficacité économique.

10 à 20% des plantations se créent avec l'appui de la SATMACI mais 60% des exploitations autochtones sont encadrées : les chiffres montrent qu'un faible encadrement des plantations en termes de superficies est compatible avec un contrôle social important...

Sur le plan strictement économique, il est vrai que la majorité des plantations encadrées débouchent sur un échec. Les plantations individuelles primées ne se distinguent guère des autres plantations, tandis que certains blocs deviennent difficiles à identifier sous le recru arbustif... Mais là encore apparaît un "efficace" probablement non attendu. D'une part, la dissémination des plantations créées avec la SATMACI a permis de faire connaître un matériel végétal performant, surtout sur le plan de la précocité. C'est l'effet classique de la "tâche d'huile", bien réel en ce cas.

D'autre part, la SATMACI a contribué à déclencher un processus de "modernisation" par la technique des traitements antimirides. Ce n'est pas un hasard si cette pratique se diffuse relativement bien en milieu paysan : c'est une des rares techniques qui permette d'intensifier (à l'unité de surface) sans augmenter le temps de travail. Dans un contexte de "course à la terre" et de contrainte relative en travail (au regard des terres disponibles), ces techniques économisatrices de main d'oeuvre étaient les seules à pouvoir passer. Lorsque l'innovation résoud une contrainte et permet de revaloriser le facteur limitant (le travail), les planteurs l'adoptent assez vite.

Bien que les planteurs maîtrisent encore imparfaitement la méthode des quatre traitements annuels, on peut affirmer que la SATMACI a joué son rôle d'information et de formation.

Quant aux autres techniques ou voies d'intensification, elles ne pouvaient guère passer dans un contexte d'abondance du facteur terre. C'est sans doute l'erreur de la SATMACI de n'avoir pas su identifier les types d'exploitations qu'elle encadrerait et de n'avoir

pu analyser les causes de ses échecs" ou de ses "réussites". Mais dans l'ensemble, la SATMACI n'est redevable que pour une bien faible part de la "non-intensification" de l'économie de plantation ivoirienne durant les décennies 1960 et 1970. Dans le cadre d'une véritable course à la terre, alimentée par le drainage d'une force de travail venue des savanes, elle-même favorisée par une politique économique stable, l'intensification par augmentation du temps de travail était impossible au-delà d'un certain seuil.

En revanche, depuis les premières années 1980 et surtout depuis 1985, la raréfaction du facteur terre commence à produire ses effets. L'optimum économique se déplace vers l'intensif lorsque la terre devient le nouveau facteur limitant (au regard de la force de travail disponible). La crise économique des secteurs secondaires et tertiaires a également provoqué un phénomène très intéressant de retour à la terre. Des actifs étrangers mais également ivoiriens, y compris parmi les jeunes scolarisés reviennent comme manoeuvres, aides familiaux et chefs d'exploitation.

Le contexte socio-économique devient donc favorable pour une nouvelle insertion d'une structure de développement dans le processus de modernisation de l'agriculture de forêt. Or, c'est précisément à cet instant que des bailleurs de fonds participant au financement de la structure soulignent ses échecs passés pour la réformer et pour la remplacer. Bien qu'une refonte de la structure apparaisse effectivement nécessaire, la démarche est criticable. Certes, les structures de développement ont souvent tendance à s'approprier a posteriori des "réussites" ou un "efficace" et à rejeter sur les paysans la responsabilité des "échecs". Mais les structures peuvent également subir les mêmes types de déformation des réalités et de reconstruction de l'histoire. Décideurs et financiers peuvent rejeter la responsabilité d'un "échec" sur la structure de développement... Sur ce plan, les exemples historiques ne manquent pas...

A cet égard, les agro-économistes ont une certaine responsabilité. Souvent appelés comme évaluateurs d'une structure pour légitimer sa mise à mort, ils doivent s'attacher à maintenir une approche scientifique faisant la part de l'"échec" attendu ou imprévu et de l'"efficace" perçu ou ignoré, prévu ou approprié...

c) Appareils d'encadrement et stratification sociale.

Nous reconnaissons à la SATMACI une fonction effective de régulation sociale, de soutien aux petits paysans. Au regard d'autres situations historiques, notamment européennes, cette réalité peut surprendre. La plupart des analyses scientifiques montrent que derrière cet objectif affiché, l'action effective des appareils d'encadrement contribue à accélérer le processus de différenciation sociale.

Cette réflexion sur le rôle de l'encadrement permet de souligner la différence historique entre les situations européennes d'après-guerre (1945) qui constituent nos références habituelles et les phases de développement que connaissent les zones tropicales humides d'Afrique de l'Ouest.

En Europe, le développement agricole s'appuie sur une profonde transformation des moyens de production, sur une substitution très rapide de main d'oeuvre par du capital et ce dans un contexte de propriété foncière construite et reconnue.

En Afrique de l'Ouest, ce processus n'est qu'à peine entamé pour différentes raisons. On peut y voir un effet des prélèvements des caisses de stabilisation ou des "marketing boards". Des prix garantis mais trop faibles auraient bloqué les tentatives d'investissement des planteurs. Mais c'est surtout l'objectif d'appropriation de la terre... et l'absence de techniques disponibles qui expliquent la faible capitalisation des exploitations de café-cacao.

Dans tous les cas, cette faible capitalisation pose des problèmes d'interprétation de la "différenciation sociale". Le fait que cette stratification s'appuie essentiellement sur la multiplication de plus-values de travail direct, la rend fragile et réversible.

Par conséquent, l'analyse du rôle de l'encadrement vis-à-vis du processus de différenciation sociale, doit rester très dynamique. La structure a joué un rôle "tampon" et modérateur à une phase historique du développement agricole des zones forestières : une phase de peuplement massif dont la dimension sociale est la construction de la propriété foncière et au cours de laquelle le processus de substitution de main d'oeuvre par du capital ne fait que s'amorcer timidement. C'est aussi une phase où les planteurs ne se sont pas encore organisés en groupements ou en syndicats pour influencer les

centres de décision politiques et leurs relais. (N'était-ce d'ailleurs pas une des fonctions implicites de la SATMACI que se substituer à toute organisation de type syndical ?).

Si le progrès technique et l'environnement socio-économique conduisent à une reconnaissance de la propriété (désormais construite), s'ils permettent une pénétration plus importante de capital, et la constitution de groupements ou de syndicats, la stratification sociale devrait s'accroître, soutenue cette fois par les structures de développement. D'ailleurs les espoirs des bailleurs de fonds, quant à la refonte de la SATMACI visent l'objectif, déjà ancien, de constituer une classe de planteurs modernisés parmi les "grandes" exploitations.

Conclusion.

De ce survol d'éléments de politique agricole et des interventions d'une société de développement, il ne semble pas trop présomptueux de retirer deux idées-forces, qui restent des axes de recherche.

A propos du partage des tâches entre l'Etat (par le biais de politiques économiques) et ses sociétés de développement vis-à-vis des orientations à insuffler aux structures de production paysannes, nous avons étudié une situation où, en schématisant à l'extrême, les politiques économiques paraissent "efficaces" au point de ne confier implicitement qu'une fonction socio-politique à l'encadrement. L'Etat peut-il, pour autant, faire l'économie de telles structures ? Par ailleurs, il serait intéressant, notamment dans le même pays, d'analyser ce partage des tâches avec d'autres sociétés de développement dont la fonction économique semble plus affirmée parce que les politiques agricoles sont moins "efficaces" ou l'environnement international moins favorable.

Le second thème abordé dans cette communication, complémentaire du précédent, pose la question de savoir si l'Etat intègre très tôt les stratégies paysannes dans la formulation de sa politique agricole, ou s'il ne fait que les récupérer tardivement. Car nous avons relevé des stratégies paysannes apparemment contradictoires avec les objectifs déclarés de politiques agricoles ou de sociétés

de développement, mais finalement tout à fait acceptables et bénéfiques pour les intérêts de l'Etat. Faut-il pour autant tout finaliser ?

L'exemple ivoirien laisse parfois penser que les effets possibles de ces stratégies paysannes ont été en certaines occasions pris en compte très tôt par l'Etat... ce qui expliquerait en partie le succès relatif de ses politiques.

NOTES

(1) En termes de superficies et non d'exploitations. Chiffres établis sur la base d'enquêtes dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest. Il est possible qu'ils soient plus élevés dans le Sud-Est. Au niveau national, d'après les chiffres du Ministère de l'Agriculture, en 1978-1979, la prime cacao aurait permis d'atteindre 25 à 30% d'encadrement sur les nouvelles plantations de cacao.

(2) "Efficace", au moins dans le sens où la politique économique soutient plus qu'elle n'affronte les dynamiques paysannes, ce qui est loin d'être le cas de bien d'autres pays. Au cours du Colloque "Etat, structures de développement et paysans" organisé en septembre 1985 par le CIRAD à Montpellier (actes à paraître), J.P. Chauveau a proposé de bien différencier "l'efficacité" (au regard des moyens engagés et des objectifs) et un "efficace" qui représente plutôt des effets induits imprévus. Dans l'ensemble, les termes "efficacité" et "efficace" souvent employés dans cette communication, se réfèrent à ces définitions.

(3) Si sommaire soit-elle, elle ne pouvait prendre place ici, sans peine d'augmenter indûment le volume de cette contribution. Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie de l'auteur (N.d.E.).

BIBLIOGRAPHIE

- CHALEARD J.M., 1979, "Structures agraires et économies de plantation chez les Abbey", Thèse de 3ème Cycle, spécialité Géographie, Université de Paris X-Nanterre, Tome I, 296 p
- CHAUVEAU J.P., RICHARD J., 1977, "Une périphérie recentrée". *Cah. Et. Afr.*, 17(4), p 485-523
- CHAUVEAU J.P., 1985, "L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire : les leçons de l'histoire", *Cah. Recherche-Développement*, (8), p 46-49
- DOZON J.P., 1975, "La problématique rizicole dans la région de Gagnoa", Abidjan, SODERIZ-ORSTOM, 154 p
- DOZON J.P., 1979, "Impasses et contradictions d'une société de développement", *Cah. ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 16 (1-2) p 37-58
- DOAON J.P., 1981, "Ethnicité et Histoire", Thèse de 3ème cycle, spécialité Sociologie, Paris, ORSTOM, 627 p
- FORGET M., 1982, "1981 : année zéro du projet Centre-Ouest. Les résultats de la Sous-Préfecture de Daloa", Daloa, STAMACI-PACO, fascicule II, 22 p et annexes
- FORGET M., 1982, "1981 : année zéro du projet Centre-Ouest. Des relations de production à la typologie des exploitations", Daloa, STAMACI-PACO, fascicule III, 33 p et annexes

- LENA Ph., 1978, "Perspectives de l'aménagement de l'espace rural sur le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien", in *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, Ouagadougou, Paris, ORSTOM, p. 155-158
- LENA Ph., 1979, "Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien", Thèse de 3ème Cycle, spécialité Géographie, Abidjan, ORSTOM, 345 p
- LENA Ph., 1981, "Quelques aspects du processus de différenciation économique en zone de colonisation récente", Abidjan, *Cahiers du CIREA*, (30) p 65-95
- LIABEUF J., 1979, "Rapport de mission sur les problèmes posés par le développement des productions de cacao et de café dans la région du Projet Centre-Ouest", Paris, IFCC, et Abidjan, IRCC, BIRD, 116p
- PONTIE G., RUF Th., 1985, "L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises", in *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, Karthala, p 102-131
- RUF F., 1982, "Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte d'Ivoire", *Economie rurale*, (14 6148), p 111-119
- RUF F., 1984 a, "Evolution des derniers fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien", Tome I : Structures de production et stratification sociale, Bouaké, IDESSA, 93 p
- RUF F., 1984 b, "Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne ?" I. Histoire, systèmes de production et politique agricole. *Agronomie tropicale*, 39 (4), p 367-382
- SCHWARTZ A., 1973, "peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien", Abidjan, ORSTOM/BNETD/ARSO, 145 p + cartes
- SCHWARTZ A., 1982, "Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro", in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER edit., Paris, Karthala, p. 293-300
- DE LA VAISSIERE P., 1981, *Structures et typologie des exploitations agricoles de la zone forestière de Côte d'Ivoire*, Dijon, ENSAA, fascicule II, 71 p + tableaux